

Les stages post-permis = Réduction de la période probatoire

A

Comment réduire sa période probatoire ?

- Assister à une formation de 7h
- Après 6 mois de permis
- Possibilité de réduire la période de 6 mois à 1 an



Les conditions à remplir

- Être titulaire d'un permis B
- Un permis valide depuis au moins 6 mois et moins d'un an
- Le permis doit être en cours de validité



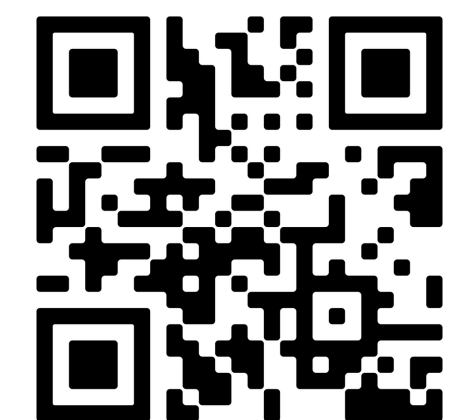
Avantages de cette formation post permis

- La durée de la période probatoire est réduite et le gain de points est accéléré



Pour plus d'informations

Pour en savoir plus je te laisse te rapprocher du bureau.



SCAN MOI